

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 juin 2011**

CP 11/06-46

*L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.*

**CONTRACTUALISATION N° 3  
ENTRE LA COMMUNE DE MONTBARTIER  
ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de MONTBARTIER sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **1 253 769 € HT** et composé conformément au tableau présenté.

**RECAPITULATIF**

Coût H.T. du programme	<b>1 253 769,00 €</b>
Dépense subventionnable H.T.	<b>1 245 962,00 €</b>
Subvention globalisée	<b>258 748,00 €</b>
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	<b>20,63%</b>

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 3 à conclure avec la commune de Montbartier pour la réalisation d'un programme estimé à 1 253 769 € HT ;
- Accorde à la commune de Montbartier une subvention globalisée de 258 748 € payable en trois annuités (la première de 86 249 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 86 249 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1<sup>er</sup> tiers de subvention déjà perçu, le solde de 86 250 € à l'expiration du contrat survérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<b><u>GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX</u></b>			
<b>1</b> - Création d'un accueil et sas d'entrée à la mairie Tranche 1	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>2</b> - Création d'un accueil et sas d'entrée à la mairie Tranche 2	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>3</b> - Aménagement du secrétariat de mairie Tranche 1	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>4</b> - Aménagement du secrétariat de mairie Tranche 2	15 500,00 €	18,00%	2 790,00 €
<b>5</b> - Grosses réparations au bâtiment de la mairie Tranche 1	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>6</b> - Grosses réparations au bâtiment de la mairie Tranche 2	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>7</b> - Rénovation des façades de la mairie Tranche 1	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>8</b> - Rénovation des façades de la mairie Tranche 2	5 053,00 €	18%	909,00 €

<b>Nature des opérations</b>	<b>Dépenses éligibles HT</b>	<b>Taux</b>	<b>Subventions</b>
<b>9</b> - Aménagement des locaux des archives Tranche 1	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>10</b> - Aménagement des locaux des archives Tranche 2	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>11</b> - Réhausse de la toiture de la mairie Tranche 1	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>12</b> - Réhausse de la toiture de la mairie Tranche 2	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>13</b> - Mise en place de protection solaire et modification de l'installation du chauffage pour raccordement sur le réseau chaleur bois à la mairie	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>14</b> - Equipement thermique du foyer socio-culturel	142 768,00 €	25%	35 620,00 €
<b>15</b> - Travaux de restauration des façades du foyer rural Tranche. 1	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>16</b> - Travaux de restauration des façades du foyer rural Tranche 2	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>17</b> - Réhabilitation de la toiture du foyer rural Tranche 1	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>18</b> - Réhabilitation de la toiture du foyer rural Tranche 2	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>19</b> - Modification de la structure du foyer rural Tranche 1	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>20</b> - Modification de la structure du foyer rural Tranche 2	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>21</b> - Aménagement de vestiaires annexes et d'une loge au foyer rural Tranche 1	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>22</b> - Aménagement de vestiaires annexes et d'une loge au foyer rural Tranche 2	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>23</b> - Aménagement de réserves et locaux de rangement au foyer rural Tranche 1	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b>24</b> - Aménagement de réserves et locaux de rangement au foyer rural Tranche 2	15 500,00 €	18%	2 790,00 €
<b><u>ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES</u></b>			
<b>25</b> - Accessibilité aux locaux de la mairie Tranche 1	17 500,00 €	18%	3 150,00 €
<b>26</b> - Accessibilité aux locaux de la mairie Tranche 2	17 238,00 €	18%	3 102,00 €
<b>27</b> - Accessibilité au foyer rural et création de stationnements pour handicapés Tranche 1	17 500,00 €	18%	3 150,00 €
<b>28</b> - Accessibilité au foyer rural et création de stationnements pour handicapés Tranche 2	17 500,00 €	18%	3 150,00 €
<b><u>AMENAGEMENT ET EXTENSION DE MAIRIE</u></b>			
<b>29</b> - Travaux d'extension de la mairie dans un bâtiment communal attenant Tranche 1	15 500,00 €	30%	4 650,00 €

<b>Nature des opérations</b>	<b>Dépenses éligibles HT</b>	<b>Taux</b>	<b>Subventions</b>
<b>30</b> - Travaux d'extension de la mairie dans un bâtiment communal attenant Tranche 2	15 500,00 €	30%	4 650,00 €
<b><u>SALLES A USAGES MULTIPLES</u></b>			
<b>31</b> - Aménagement du bureau du maire Tranche 1	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>32</b> - Aménagement du bureau du maire Tranche 2	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>33</b> - Aménagement de bureaux pour les adjoints Tranche 1	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>34</b> - Aménagement de bureaux pour les adjoints Tranche 2	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>35</b> - Aménagement d'une salle de réunion Tranche 1	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>36</b> - Aménagement d'une salle de réunion Tranche 2	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>37</b> - Aménagement d'une salle du conseil municipal Tranche 1	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>38</b> - Aménagement d'une salle du conseil municipal Tranche 2	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>39</b> - Réaménagement de la salle polyvalente du foyer rural Tranche 1	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>40</b> - Réaménagement de la salle polyvalente du foyer rural Tranche 2	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>41</b> - Création d'un office au foyer rural Tranche 1	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>42</b> - Création d'un office au foyer rural Tranche 2	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>43</b> - Création d'un espace dédié aux associations au foyer rural Tranche 1	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>44</b> - Création d'un espace dédié aux associations au foyer rural Tranche 2	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b><u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u></b>			
<b>45</b> - Equipement sportif au foyer rural	305 000,00 €	22,50%	68 625,00 €
<b><u>URBANISME ET CADRE DE VIE</u></b>			
<b>46</b> - Aménagement paysager des abords de la mairie	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>47</b> - Aménagement du parking et abords du foyer	19 000,00 €	18%	3 420,00 €
<b>48</b> - Cheminement piétonnier Fourès Tranche 2	47 403,00 €	33%	15 642,00 €
<b>SUBVENTION GLOBALISEE</b>			<b>258 748,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les articles inscrits aux articles suivants :

<b>Opérations</b>	<b>Articles</b>	<b>Sous fonctions</b>	<b>Montants</b>
N° 1 à 30	204 14 37	74	<b>119 761 €</b>
N° 31 à 44	204 14 36	74	<b>47 880 €</b>
N° 45	204143	32	<b>68 625 €</b>
N° 46 à 48	204 14 34	74	<b>22 482 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>258 748 €</b>

Adopté à l'unanimité.

Le Président,